

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Neuvième séance – Mardi 5 juillet 2022, à 17 h 30

**Présidence de M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini, présidente**

La séance est ouverte à 17 h 30 dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif, *MM. Sebastian Aeschbach, Jean-Luc von Arx, M<sup>me</sup> Joëlle Bertossa, MM. Simon Brandt, Timothée Fontolliet, Amar Madani, M<sup>mes</sup> Dorothée Marthaler Ghidoni, Michèle Rouillet, M. Gazi Sahin, M<sup>mes</sup> Albane Schlechten, Melete Solomon-Kufлом et Brigitte Studer.*

Assistent à la séance: *M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis*, maire, *M. Alfonso Gomez*, vice-président, *M<sup>mes</sup> Frédérique Perler et Christina Kitsos*, conseillères administratives.

### CONVOCATION

Par lettre du 30 juin 2022, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle de l'Hôtel de Ville pour mardi 5 juillet 2022, à 17 h 30 et 20 h 30.

## 1. Exhortation.

**La présidente.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

## 2. Communications du Conseil administratif.

**La présidente.** Madame la maire, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, maire.** Merci, Madame la présidente. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, permettez-moi en ma qualité de maire de vous apporter quelques éléments au sujet du dossier qui nous réunit aujourd'hui au sein de ce Conseil municipal et, à ce titre, d'abord pour excuser l'absence de notre collègue Sami Kanaan, qui est en déplacement professionnel.

En ce qui concerne la position du Conseil administratif, je vous renvoie au communiqué qui a été diffusé mercredi dernier et qui vous a encore été remis sur vos tables il y a quelques instants. Je peux néanmoins vous donner les informations supplémentaires suivantes.

D'abord, comme le Conseil administratif s'y était engagé mercredi, un magistrat du pouvoir judiciaire à la retraite dont les compétences et l'intégrité sont reconnues de tous a été mandaté par le Conseil administratif. Son mandat consiste à établir les faits. Ses honoraires sont de 200 francs par heure, et le coût total est estimé à moins de 10 000 francs. Ce juge a commencé ses travaux vendredi dernier et son rapport est prévu d'ici à la fin de l'été. Ce rapport sera transmis au Conseil municipal en respectant bien évidemment la personnalité juridique de tous ceux qui pourraient y apparaître.

En ce qui concerne le coût du dommage, il est estimé et même précisé: il se monte à 3802 francs, pour être précise. Comme évoqué dans le communiqué de presse du Conseil administratif, les modalités de prise en charge seront fixées ultérieurement. En tout état de cause, les contribuables ne supporteront pas le coût de réparation de ce dommage. Enfin, le Conseil administratif collaborera bien évidemment avec toutes les instances qui le solliciteront à ce sujet. Il est résolu, comme d'ailleurs M<sup>me</sup> Perler, à faire toute la transparence sur ce dossier, et il attend avec intérêt les conclusions du rapport.

Voilà pour les quelques éléments que je pouvais vous donner en préambule. Pour le reste, encore une fois nous vous renvoyons au communiqué de presse du Conseil administratif. Je passe aussi la parole à M<sup>me</sup> Perler, qui a également quelques propos liminaires à vous adresser. Je vous remercie.

**La présidente.** Je vous remercie, Madame la maire. Madame Frédérique Perler, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.** Merci, Madame la présidente. Merci, Madame la maire, merci chers collègues. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, vous avez pris connaissance de mon communiqué de presse de mercredi dernier, à la suite du communiqué du Conseil administratif. Je m’y suis expliquée publiquement, de façon transparente. J’ai admis une erreur d’appréciation. Je l’assume parce que c’est ce qu’on attend d’une magistrate ou d’un magistrat. J’ai formulé des excuses, je les réitère ce soir. Une procédure interne et en cours et j’ai pleine confiance; elle établira tout le déroulé des faits et confirmera que mes intentions étaient intègres et qu’elles le restent.

Par ailleurs, étant donné qu’une dénonciation pénale a été déposée par une personne qui siège dans cette assemblée, il pourrait y avoir une procédure judiciaire. En outre, l’État va poser des questions dans son rôle de surveillant des communes. En pareil cas, quand une ou des procédures sont en cours, l’usage veut qu’on fasse preuve de retenue. C’est pourquoi je réserverai ma parole aux personnes mandatées pour la recevoir. Cela n’a rien d’incongru, c’est la norme dans ce genre de situation. Votre Conseil ne saurait me reprocher cette retenue, alors même que l’un de ses membres contribue à m’y forcer du fait de sa dénonciation pénale. Ce ne serait pas cohérent.

Sachez juste que je partage l’engagement pris par le Conseil administratif, soit que la réparation du dommage causé par les activistes ne coûtera pas un centime aux contribuables.

En conclusion, je m’engage à poursuivre sans relâche mon mandat en faveur de notre ville, avec l’appui précieux de mes équipes, avec le souci permanent de l’intérêt général et en réponse aux besoins de la population. Je vous remercie. (*Applaudissements. Marques de protestation.*)

### 3. Communications du bureau du Conseil municipal.

**La présidente.** Je vous remercie, Madame la conseillère administrative. Comme vous en avez été informés, M. Sami Kanaan sera absent lors de ces deux séances.

J'ai quelques communications à vous adresser en ce qui concerne le déroulement de la session. (*Brouhaha.*) Je vous rappelle que notre règlement du Conseil municipal (RCM) ne permet pas de traiter des sujets qui ne sont pas dans l'ordre du jour. Une séance extraordinaire a été sollicitée en vertu du RCM et conformément à l'article 14 de la loi sur l'administration des communes (LAC). Cette séance remplissait pleinement les formes et le contenu de la demande, aussi elle a été validée par le Conseil d'Etat, comme le prévoit l'article 14 de la LAC.

Il s'agit, chers collègues, d'un exercice démocratique prévu par nos lois et nos institutions. Le débat devra ainsi respecter l'article 40 du RCM sur la violation d'ordre, notamment son alinéa 2, ainsi que ses articles 46 et 48 sur le maintien de l'ordre dans les tribunes. Vous trouverez ces articles dans le RCM. Nous ne sommes pas dans un tribunal; nous sommes ici dans un esprit d'échange et de courtoisie, et vous serez, j'en suis certaine, aussi courtois et disciplinés que d'habitude. (*Rires.*)

L'autre communication est plus sympathique. Elle concerne notre sortie du Conseil municipal qui aura lieu le 27 août. Vous avez reçu un mail. Je vous remercie de bien vouloir noter la date.

Je salue la présence à la tribune de M. Pierre Conne, député et ancien conseiller municipal. (*Applaudissements.*) Nous passons maintenant aux questions orales, puisque nous n'avons pas reçu d'autres informations.

### 4. Questions orales.

**La présidente.** Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que vous avez une minute par question et maximum deux minutes par réponse. Je vous remercie de respecter le temps. Madame Yasmine Menétrey, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Yasmine Menétrey** (MCG). Merci, Madame la présidente. Je remercie quand même M<sup>me</sup> la maire, M<sup>me</sup> Marie Chapp... pardon. M<sup>me</sup> Chappuis... pardon. (*Rires.*) Désolée, j'ai une extinction de voix, j'ai de la peine à parler. J'aimerais quand même poser une question. Vous avez mentionné le coût total de

10 000 francs pour ce magistrat de l'ordre judiciaire à la retraite. Ma question: qui va le supporter? Le contribuable ou bien M<sup>me</sup> Perler? Merci.

**La présidente.** Je vous remercie. M<sup>me</sup> la maire vous répond.

**M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, maire.** Les modalités seront fixées ultérieurement, mais vraisemblablement la Ville.

*M. Daniel Sormanni (MCG).* Donc le contribuable... (*Brouhaha.*)

**La présidente.** Je vous rappelle que le règlement ne prévoit pas de commentaires sur les questions et les réponses. La parole est à M. Eric Bertinat.

**M. Eric Bertinat (UDC).** Merci, Madame la présidente. Ma question concerne évidemment M<sup>me</sup> Perler. Dans le communiqué de presse, il est noté que le Conseil administratif ne fera pas d'autres commentaires, mais j'espère que son esprit démocratique nous permettra cependant de lui poser des questions et d'avoir des réponses. Voici ma première question concernant cette action de dégrappage du bitume: ignorez-vous qu'il s'agissait d'une infraction pénale, c'est-à-dire un dommage à la propriété, selon l'article 144 du Code pénal?

**La présidente.** Je vous remercie, Monsieur Bertinat. M<sup>me</sup> la conseillère administrative vous répond.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.** Merci, Madame la présidente. Je l'ai expliqué en préambule il y a quelques minutes, dans le cadre de ma déclaration introductive, j'ai bien précisé que je n'avais rien à ajouter de plus.

**La présidente.** Je vous remercie, Madame la conseillère administrative. La parole est à M. Christian Steiner.

**M. Christian Steiner (MCG).** Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse aussi à la conseillère administrative, M<sup>me</sup> Perler. La question est de

savoir qui a effectué les marquages sur la chaussée servant à délimiter la zone à dégrapper. S'agit-il d'employés de la Ville? Des entreprises privées ont-elles été mandatées? On aimerait un peu d'explications sur ce qui s'est fait et comment ça s'est fait.

*M. Amar Madani (MCG).* Sur le matériel utilisé...

*M. Christian Steiner.* Et sur le matériel utilisé.

**La présidente.** Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. M<sup>me</sup> la conseillère administrative vous répond.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.** Merci, Madame la présidente. Monsieur Schaller, ma réponse est identique à celle... (*Remarque.*) Pardon, pardonnez-moi... Monsieur Steiner, ma réponse est identique à celle que j'ai donnée à M. Bertinat. (*Rires.*)

**La présidente.** Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal et Madame la conseillère administrative. La parole est à M. le conseiller municipal John Rossi.

**M. John Rossi (PLR).** Ma question était pour M<sup>me</sup> Perler qui bien entendu n'y répondra pas, mais je vais quand même la poser. Vous avez prêté serment en 2020 dans l'exécutif de la deuxième plus grande ville de Suisse. Vous n'ignorez pas la teneur de l'article 302 du Code pénal et de l'article 33 de la loi d'application genevoise du Code pénal suisse et d'autres lois fédérales en matière pénale, qui oblige tout membre de l'administration à dénoncer toute infraction dont il a connaissance. Pensez-vous sincèrement qu'éviter un accident était suffisant au regard de ces dispositions? Vous n'allez pas répondre, je sais.

**La présidente.** Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. La parole est à M<sup>me</sup> Patricia Richard.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard (PLR).** Merci, Madame la présidente. Ma question est pour le Conseil administratif. Quelqu'un sait-il comment les associations se sont

procuré les marteaux-piqueurs, les compresseurs, enfin bref, tous les outils qu'il leur a fallu pour procéder au dégrappage? Merci de votre réponse.

**La présidente.** Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. La parole est à M<sup>me</sup> Anne Carron.

**M<sup>me</sup> Anne Carron (LC).** Merci, Madame la présidente. Ma question est également pour M<sup>me</sup> Perler. Certains éléments nous ont été indiqués tout à l'heure par M<sup>me</sup> la maire dans sa déclaration préliminaire, notamment que cette affaire n'engendrerait aucun coût pour les contribuables. J'aimerais savoir néanmoins si un accord a été trouvé avec les associations. Qui paiera les dégâts? Si un objet concernant cette affaire devait être renvoyé en commission parlementaire, qui paierait les jetons de présence?

**La présidente.** Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. Le Conseil administratif vous répondra ultérieurement. La parole est à M. Maxime Provini.

**M. Maxime Provini (PLR).** Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse à... M<sup>me</sup> Frédérique Perler. Vous avez une majorité au Conseil administratif, une majorité au Conseil municipal. Dès lors, pourquoi avoir voulu passer par un acte de désobéissance civile plutôt que d'utiliser la voie démocratique que permettent ce Conseil municipal et votre majorité au sein du Conseil administratif? Je vous remercie par avance de votre future réponse dans des temps à venir.

**La présidente.** Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Le Conseil administratif vous répondra ultérieurement. La parole est à M<sup>me</sup> Fabienne Beaud.

**M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (LC).** Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Perler. A la suite du retrait de la plainte pénale par votre Conseil, la population se demande si nous vivons dans une cité où la justice est à deux vitesses. Je m'explique... Si un citoyen commet, pour une raison ou une autre, une infraction de stationnement, il est verbalisé. Or, dans le cas du dégrappage à la rue des Pâquis, étant donné que la plainte pénale a été retirée, et même si certaines infractions seront poursuivies d'office, certaines personnes ne seront

même pas verbalisées. D'où l'étonnement de la population qui se demande si nous sommes bien encore dans un Etat de droit. Merci.

**La présidente.** Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. Le Conseil administratif vous répondra ultérieurement. Monsieur Daniel Sormanni, vous avez la parole.

**M. Daniel Sormanni (MCG).** Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse au Conseil administratif. J'ai bien lu le communiqué que nous avons reçu encore ce matin. Vous y indiquez que la principale crainte était de ne pas endommager de canalisations. Cela signifie donc nécessairement qu'il y a eu des contacts, qu'on avait conscience qu'il y aurait un dégrappage du bitume et que vous l'aviez accepté. Est-ce exact?

**La présidente.** Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal, pour votre question. La parole est à M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel.

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (PLR).** Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse à nouveau au Conseil administratif, vraisemblablement à M<sup>me</sup> Perler. Nous posons la question de la responsabilité éventuelle de conseillers municipaux, membres d'associations ou activistes, ayant participé à cette action. Vous ou vos services auriez-vous eu des contacts avec eux?

**La présidente.** Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. Le Conseil administratif vous répondra ultérieurement. La parole est à M<sup>me</sup> la conseillère municipale Marie-Agnès Bertinat.

**M<sup>me</sup> Marie-Agnès Bertinat (UDC).** Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse à la magistrate, M<sup>me</sup> Perler. Avez-vous informé un ou plusieurs de vos collègues du Conseil administratif concernant le dégrappage du bitume lors de la matinée du 22 juin? Si oui, qui? Sinon, pourquoi avez-vous tenté de le cacher?

**La présidente.** Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. Le Conseil administratif vous répondra ultérieurement. La parole est à M. le conseiller municipal Yves Steiner.

**M. Yves Steiner (PLR).** Merci, Madame la présidente. Ma question est pour M<sup>me</sup> la conseillère administrative Perler. Dans votre communiqué de presse, vous indiquez avoir tenté de dissuader les associations. Il ressort également de votre communiqué que vous leur avez surtout proposé de faire un dégrappage léger plutôt que profond. Est-ce ainsi que vous estimez avoir dissuadé les associations?

**La présidente.** Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Le Conseil administratif vous répondra ultérieurement. La parole est au conseiller municipal Yves Herren.

**M. Yves Herren (HP).** Merci, Madame la présidente. Ma question ne s'adresse pas à M<sup>me</sup> Perler; elle s'adresse à M. Alfonso Gomez. Considérant que les parcs publics de la Ville de Genève ne sont pas réputés être des îlots de chaleur, considérant qu'un certain nombre de nouvelles plantations d'arbres ont lieu principalement dans les parcs de la Ville de Genève et considérant la valeur patrimoniale des parcs genevois, est-il tenu compte du patrimoine historique des parcs et du fait que les ouvertures sur le paysage grandiose de notre ville doivent être organisées et planifiées?

**La présidente.** Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. M. le conseiller administratif vous répond!

**M. Alfonso Gomez, conseiller administratif.** Merci pour votre question, qui est très intéressante. Evidemment qu'aujourd'hui on regarde cet aspect-là, en particulier dans les parcs mais pas seulement et pas principalement, et qu'il est fortement étudié à chaque fois qu'il y a une plantation. On ne plante pas n'importe comment dans les parcs. Je profite du reste de votre question, car c'est la raison pour laquelle nous sommes intervenus sur les plantations dites sauvages. Nous avons dit aux gens dont je comprends le mouvement, si je puis m'exprimer ainsi, de faire attention, qu'on ne pouvait pas planter n'importe comment et n'importe où, surtout pas dans les parcs, cela pour différentes raisons qu'il serait trop long de vous expliquer et je n'ai que deux minutes.

Mais rassurez-vous, pour chaque plantation qui se déroule dans les parcs, ces éléments du concept patrimonial des parcs sont pris en compte. Les espèces sont prises en considération, et c'est la raison pour laquelle nous appelons à ne pas aller planter soi-même dans les parcs mais à passer par le Service des espaces verts. Nous pourrions organiser évidemment ensemble ces plantations dans différents lieux.

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller administratif. Je passe la parole à M. le conseiller municipal Christo Ivanov.

**M. Christo Ivanov** (UDC). Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, permettez-moi quand même une réflexion de fond... On assiste véritablement à une parodie de démocratie. C'est purement et simplement inadmissible.

Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Perler. Vous avez indiqué, d'une part, avoir été étonnée de l'utilisation par les activistes d'un marteau-piqueur en vue de planter des arbres ou des fleurs, d'autre part avoir été au courant du dégrappage. Par quel autre moyen imaginez-vous que le bitume aurait pu être creusé? Merci pour votre réponse.

**La présidente.** Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Le Conseil administratif vous répondra ultérieurement. Je passe la parole à M. le conseiller municipal Vincent Schaller.

**M. Vincent Schaller** (UDC). Merci, Madame la présidente. Selon le communiqué de presse du 29 juin, le Conseil administratif a décidé de faire appel à un magistrat à la retraite afin de faire – c'est écrit – toute la lumière sur le déroulement des faits. Ma question est la suivante: pour faire toute la lumière, n'est-il pas plus efficace de s'adresser, sans frais supplémentaires, aux instances officielles, que ce soit, à choix, l'autorité de surveillance des affaires communales (*ndlr: le Service des affaires communales (SAFCO)*) ou les autorités judiciaires? Et même, puisqu'il s'agit seulement de faire toute la lumière sur le déroulement des faits, le Conseil administratif ne dispose-t-il pas déjà lui-même de toutes les informations nécessaires?

Nous avons en effet la désagréable impression que le Conseil administratif mandate ce juge, engage cette dépense supplémentaire pour remédier à son propre dysfonctionnement et que le coût de ce juge – 10 000 francs – sera en définitive trois fois plus élevé que le problème de dommage à la propriété qui est à l'origine de cette affaire. Donc ma question légitime est la suivante: dans le fond, qu'espérez-vous apprendre pour 10 000 francs de ce juge à la retraite?

*Une voix.* Excellent, bravo!

**La présidente.** Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Je passe la parole à M. Pascal Holenweg.

**M. Pascal Holenweg (S).** Merci, Madame la présidente. Ma question ne s'adresse pas à la conseillère administrative Frédérique Perler mais à notre maire. Dans le dernier numéro du journal municipal *Vivre à Genève*, en page 20, rubrique «Urgence climat», on lit ceci: «L'exposition temporaire en cours «Tout contre la Terre» au Muséum d'histoire naturelle de Genève sème des graines sur son chemin... A l'achat d'un billet d'entrée pour l'expo, recevez gratuitement un sachet de graines reproductibles et rustiques à planter pour reflleurir la ville (...).» L'annonce se conclut par cet appel sans ambiguïté et sans autre précision: «Prenez-en de la graine et agissez pour la diversité!» Qu'est-ce que cela, Madame la maire, sinon un appel à l'action terroriste, au bitumicide, au plantage sauvage et à l'agression des places de parking? Le Conseil administratif a-t-il l'intention de déposer plainte contre le directeur du Muséum?

**La présidente.** Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. M<sup>me</sup> la maire vous répond.

**M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, maire.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Alors ça pourrait faire rire, mais ça ne me fait pas particulièrement rire, je dois dire. Je vous rappelle le premier paragraphe du communiqué de presse du Conseil administratif, lequel «tient à rappeler qu'on ne peut pas endommager l'espace public et que la démocratie impose le respect des lois». Je n'en dirai pas plus. (*Applaudissements.*)

**La présidente.** Merci, Madame la maire. Je passe la parole à M. Luc Barthassat.

**M. Luc Barthassat (HP).** Merci, Madame la présidente. J'ai bien reçu moi aussi le communiqué de presse. Après l'avoir lu, j'ai une drôle de sensation. Ça laisse penser que la Ville va bien, que la Ville va mieux; pas mieux que l'année dernière mais mieux que l'année prochaine. C'est bon signe, on est bien content de l'apprendre.

Ma question concerne les coûts de cette affaire. Ça ne coûtera soi-disant rien à notre population... Vous avez parlé d'à peu près 4000 francs pour le bitume et de 10 000 francs pour tout ce qui est recherche juridique alors que, certains l'ont dit, vous êtes déjà au courant de tout. Or, je me demande ce que seront exactement les coûts réels de cette opération, puisque cette séance extraordinaire, elle va bien coûter quelque chose à quelqu'un, sans compter bien entendu le travail de vos

collaborateurs, des nôtres aussi en l'occurrence, qui ont dû passer quand même quelques heures à brasser cette ânerie monumentale. Merci.

**La présidente.** Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. La parole est à M. le conseiller municipal Alain Miserez.

**M. Alain Miserez (LC).** Merci beaucoup, Madame la présidente. Ma question s'adresse à la conseillère administrative, M<sup>me</sup> Perler, et elle concerne le dépôt de plainte. Alors que plusieurs infractions en jeu dans cette affaire peuvent être poursuivies d'office, comment avez-vous pu promettre dans un premier temps à vos concitoyens de ne pas déposer de plainte pénale, de vous rallier dans un second temps à une majorité du Conseil administratif pour valider son dépôt, puis de vous rallier dans un troisième temps à une majorité de ce même Conseil pour finalement la retirer? Merci beaucoup.

**La présidente.** Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. La parole est à M<sup>me</sup> la conseillère municipale Ana Maria Barciela.

*M. Alain Miserez.* J'aurai la réponse... ultérieurement. (*La présidente mime sa réponse en s'adressant au conseiller municipal.*) Il n'y a pas de réponse ou il y a une réponse?

*Des voix.* Oh!...

*M<sup>me</sup> Jacqueline Roiz (Ve).* Il y aura une réponse plus tard. (*Commentaires.*)

**La présidente.** Je vous remercie. Madame Ana Maria Barciela Villar...

**M<sup>me</sup> Ana Maria Barciela Villar (Ve).** Merci beaucoup, Madame la présidente. Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Frédérique Perler. Huit personnes sont décédées et quatorze sont portées disparues dans l'effondrement du glacier de la Marmolada dans les Dolomites à cause du réchauffement climatique. (*Exclamation.*) Quelles sont, s'il vous plaît, les actions concrètes qui seront mises en place dans le quartier des Pâquis, en termes d'îlot de fraîcheur et d'aménagement du sol,

pour réduire la hausse de la température dans ce quartier? Merci. (*Exclamation de M. Sormanni.*)

**La présidente.** Ecoutez, je vous prie de vous calmer tout de suite. Les questions orales ne sont pas limitées à certains sujets.

*M. Daniel Sormanni (MCG).* Si!

**La présidente.** Donc vous vous calmez tout de suite! (*Rires.*)

*M. Daniel Sormanni.* Si! Absolument!

**La présidente.** Monsieur Sormanni! Je vous remercie.

*M. Daniel Sormanni.* Ça a été discuté au bureau tout à l'heure et vous avez déjà changé d'avis... Super, bien, bravo!

**La présidente.** Vous avez l'habitude de véhiculer des informations erronées, Monsieur Sormanni. (*Remarque de M. Sormanni.*) Je vous rappelle que les sujets des questions orales ne sont pas limités. Donc vous respectez vos collègues qui posent des questions. (*Remarque de M. Sormanni.*) Où avez-vous lu ça dans l'ordre du jour? Vous pouvez me le lire, votre ordre du jour? (*Remarques.*) Je vous remercie. Madame Frédérique Perler, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.** Merci, Madame la présidente. Madame la conseillère municipale, s'agissant des îlots de fraîcheur et de la réduction de la hausse des températures, enfin des îlots de chaleur dans le quartier des Pâquis, j'ai déjà eu l'occasion d'en faire état dans cette enceinte, il y aura un dépôt de crédit d'étude l'année prochaine pour la réalisation du projet dit de la Croix-Verte dans la perspective d'une concrétisation à moyen terme. Dans l'intervalle, un travail débutera cet automne avec les associations en termes d'urbanisme tactique.

Le département a déjà identifié des emplacements sur lesquels nous pourrions développer des projets allant justement dans cette logique. Les premières

concrétisations seraient possibles à la fin du printemps prochain si les associations adhèrent à ces propositions. Voilà, Madame la conseillère municipale.

**La présidente.** Je vous remercie, Madame la conseillère administrative. La parole est à M. Luc Zimmermann.

**M. Luc Zimmermann (LC).** Merci, Madame la présidente. Juste pour revenir un peu sur cet épisode malheureux et déplorable, j'aurais peut-être une question plus générale à adresser au Conseil administratif dans son ensemble – je l'avais d'ailleurs déjà posée en d'autres termes à M<sup>me</sup> Perler. Quelle est la vision de M<sup>me</sup> Perler, voire du Conseil administratif en lien avec cet épisode qu'on sait finalement illégal? Je pose la question car des gens commencent à dire que, quand l'esprit de la loi n'est pas bon, il faut le violer.

Moi, j'ai un peu peur de cette vision de la Ville, de la collectivité publique, et j'ai en l'occurrence encore plus peur quand je vois que le Conseil administratif ici présent dépose une plainte puis la retire. Ça, ce n'est pas aller jusqu'au bout des choses. Ce n'est justement pas faire ce que cette collectivité publique devrait faire en tant qu'administration, en tant qu'autorité exécutive, en l'occurrence instruire et exécuter la loi. Ici, le Conseil administratif ne l'a pas fait.

Est-ce que dans cet hémicycle la population est à l'abri d'un autre épisode de ce type qui ne serait finalement pas poursuivi pénalement, ou qui le serait mais avec un retrait de la plainte et l'espoir finalement que le Ministère public continue l'instruction? Je vous remercie.

**La présidente.** Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. La parole est à M. le conseiller municipal Pierre-Yves Bosshard.

**M. Pierre-Yves Bosshard (S).** Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, j'ai eu l'honneur de travailler durant un peu plus de deux ans dans une étude d'avocats située rue des Pâquis, en face de la place de la Navigation. J'ai ainsi pu constater dans mon corps l'effet du réchauffement climatique (*rires*) dans une partie très bétonnée de la ville, moi qui habitais et qui habite toujours à Champel, quartier privilégié, si on en croit la propagande distribuée ce jour. Selon ces informations, le quartier des Pâquis aurait 5% de canopée et celui de Champel, 30%. Ma question est donc la suivante: ce chiffre de 5% est-il exact? Que compte entreprendre le Conseil

administratif pour améliorer cette situation? Je vous remercie de votre attention.  
(*Remarque.*)

**La présidente.** Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. M. le vice-président du Conseil administratif Alfonso Gomez vous répond.

**M. Alfonso Gomez, conseiller administratif.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je peux vous confirmer ces chiffres sur les différences de canopée par quartier. Il y a deux quartiers qui sont évidemment fortement impactés par le réchauffement, principalement celui des Pâquis. Je ne peux que le confirmer.

La problématique dans ces quartiers qui sont déjà aujourd'hui fortement minéralisés, fortement utilisés, c'est de trouver des espaces sur la voirie, sur les espaces de circulation – n'en déplaise à certains – et de mettre des petites fleurs, partout où c'est possible bien entendu. On l'a dit tout à l'heure, le Conseil administratif a un important projet d'investissement pour que deux grandes rues qu'on appelle aujourd'hui la Croix-Verte puissent commencer à être dégrappées (*remarque*) et que l'on puisse y planter des arbres.

Evidemment, il ne faut pas se leurrer, on ne va pas pouvoir planter des arbres partout! On va devoir en planter principalement sur les places de parking. Demain, il faudra choisir entre la voiture et les arbres, entre la voiture et le bien-être de nos concitoyennes et de nos concitoyens. (*Brouhaha.*)

**La présidente.** Je vous remercie, Monsieur le vice-président. La parole est à M<sup>me</sup> la conseillère municipale Fabienne Aubry-Conne.

**M<sup>me</sup> Fabienne Aubry-Conne (LC).** Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Kitsos – rassurez-vous, Madame Perler, et elle sera simple... Nous avons appris par le communiqué de presse de M<sup>me</sup> Perler, le 29 juin dernier, qu'elle avait discuté avec le Conseil administratif *in corpore* de l'éventuel dépôt d'une plainte pénale contre les auteurs du dégrappage. Aviez-vous à ce stade, Madame la conseillère administrative, été informée de l'aval que M<sup>me</sup> Perler avait donné aux activistes pro-climat? (*Rires.*)

*Une voix.* La main dans la confiture...

**La présidente.** Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. M<sup>me</sup> la conseillère administrative vous répond... ou pas? Elle répondra la prochaine fois.

*Des voix.* Ben, voyons... (*Remarques.*)

*Une voix.* Je n'ai pas entendu la question.

*Une voix.* On peut répéter la question?

**La présidente.** Un instant, s'il vous plaît... Répétez votre question, Madame la conseillère municipale, car je crois qu'elle ne l'a tout simplement pas comprise.

*M<sup>me</sup> Fabienne Aubry-Conne.* Nous avons appris par le communiqué de presse de M<sup>me</sup> Perler du 29 juin dernier qu'elle a discuté avec le Conseil administratif *in corpore* de l'éventuel dépôt d'une plainte pénale envers les auteurs du dérapage. Aviez-vous, à ce stade, été informée de l'aval accordé par M<sup>me</sup> Perler aux activistes pro-climat?

**La présidente.** Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. M<sup>me</sup> la maire vous répond.

**M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, maire.** Non mais, je crois que ça a déjà été dit! Le reste du Conseil administratif a découvert cette activité le mercredi à midi par les journaux.

*Une voix.* Il y avait des agent-e-s de la police municipale sur place. (*M<sup>me</sup> Kitsos s'exprime hors micro.*)

**La présidente.** Je vous en prie, Madame...

**M<sup>me</sup> Christina Kitsos, conseillère administrative.** Le 29 juin, c'était la semaine d'après, donc le 29 juin tout le monde était au courant en fait, pour répondre à votre question. Mais le 22 juin, non.

**La présidente.** Je vous remercie, Mesdames la maire et la conseillère administrative. La parole est à M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat.

**M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat (LC).** Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Perler. L'octroi des autorisations d'usage accru du domaine public est de la compétence du département de M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, soit le département de la sécurité et des sports. D'ailleurs, les associations concernées ont bien déposé une demande d'autorisation auprès de ce département pour tenir un stand, et l'ont obtenue. Dès lors, et excusez ma question naïve, à quel titre et dans quel objectif avez-vous, vous, reçu ces associations dans le cadre de l'organisation de cette manifestation?

**La présidente.** Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. Le Conseil administratif vous répondra ultérieurement. La parole est à M<sup>me</sup> la conseillère municipale Nadine Béné.

**M<sup>me</sup> Nadine Béné (PLR).** Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse aux membres du Conseil administratif qui souhaiteraient bien sûr me répondre. Pouvez-vous nous éclairer quant à la mission exacte du magistrat qui a été engagé pour l'enquête?

**La présidente.** Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. M<sup>me</sup> la maire vous répond.

**M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, maire.** Merci, Madame la conseillère municipale. Comme indiqué en préambule, le mandat qui a été donné consiste à établir tous les faits, notamment leur chronologie.

**La présidente.** Je vous remercie, Madame la maire. La parole est à M<sup>me</sup> la conseillère municipale Corinne Bonnet-Mérier.

**M<sup>me</sup> Corinne Bonnet-Mérier (EàG).** Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Perler. Elle concerne aussi le quartier des Pâquis. Je suis navrée, c'est un hasard car cela concerne un accident qui a failli se produire hier

après-midi. La rue Jean-Charles-Amat est l'une des trois rues qui descendent aux Pâquis depuis la rue de Lausanne et qui, par extension, desservent également les bords du lac. La rue est aussi utilisée par les Transports publics genevois lorsque leur circuit habituel est perturbé.

Bien qu'elle soit limitée à 30 km/h et que les piétons soient en théorie prioritaires, le nombre et la vitesse des véhicules qui l'empruntent représentent un vrai danger pour les piétons, sans compter les chantiers qui sont en cours sur cette voie. Est-il possible d'envisager la création d'un voire de deux passages pour piétons dans cette rue afin de sécuriser le déplacement de ces derniers?

**La présidente.** Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. M<sup>me</sup> la conseillère administrative vous répondra ultérieurement. La parole est à M<sup>me</sup> Danièle Magnin.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG).** Merci, Madame la présidente. Chères et chers collègues, comme le savent les avocats pénalistes, l'absence de réponse à une question correspond au droit de l'accusé de ne pas s'auto-incriminer, et c'est ainsi que nous entendons le silence de M<sup>me</sup> Perler et des membres présents du Conseil administratif. Cela étant, nous désirons savoir si le Canton a été averti de ce qui allait se passer et de ce dont vous étiez au courant. Nous nous interrogeons aussi au sujet de ce qu'il en est des dires d'un conseiller d'Etat qui se serait exprimé à ce sujet.

**La présidente.** Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. La parole est à M<sup>me</sup> la conseillère municipale Delphine Wuest.

**M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).** Merci, Madame la présidente. Ma question concerne aussi une question d'autorisation mais pas celle qui nous réunit ce soir. Je vais vous la poser, Madame la maire Marie Barbey-Chappuis. C'est une question qui concerne l'autorisation de l'usage de l'espace public. J'ai pu voir ces derniers temps des jeunes hommes et femmes sandwich-clopes se promener dans nos rues pour distribuer des paquets de tabac, non pas gratuitement, comme à notre époque quand nous étions adolescents, mais à tarif réduit.

Il y a d'abord une question liée à la publicité... Normalement, il me semble qu'on ne fait plus de publicité pour le tabac dans l'espace public. Il s'agit aussi d'une question de santé publique pour nos jeunes. Est-ce que c'est vraiment auto-

risé de faire ces actions-là pour du tabac dans nos rues? Vu qu'elles vendent ça à moitié prix, est-ce que les compagnies de tabac ne font que payer les taxes qui sont reversées à l'Etat? C'est une question qui m'intéresse beaucoup, étant mère d'adolescents.

**La présidente.** Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. M<sup>me</sup> la maire vous répond.

**M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, maire.** Merci, Madame la conseillère municipale. Je ne connais pas précisément le cas. Il faudrait peut-être me dire où cela s'est passé. A priori non, il n'est pas autorisé de faire ce type d'activité sur le domaine public. Mais peut-être était-ce sur le domaine privé ou alors sur le domaine appartenant aux CFF? Je vous remercie donc de nous transmettre des précisions et nous ferons les vérifications au sein du département.

**La présidente.** Je vous remercie, Madame la maire. M<sup>me</sup> la conseillère municipale Louise Trottet, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Louise Trottet (Ve).** Merci, Madame la présidente. Nous sommes aujourd'hui convoqués par la droite de ce plénum en séance plénière extraordinaire pour traiter une affaire qui est déjà abondamment abordée dans les médias, une affaire sur laquelle nous, en tant que plénum, n'avons que des compétences extrêmement limitées. Ma question s'adresse donc à vous, Madame la présidente du Conseil municipal. Combien coûte ce soir la réunion des conseillers municipaux, des membres du Service du Conseil municipal, du bureau du Conseil municipal et ceux du Conseil administratif? (*Brouhaha.*)

**La présidente.** Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. M. le vice-président du Conseil administratif vous répond.

**M. Alfonso Gomez, conseiller administratif.** Ça me permettra de répondre également à la question de tout à l'heure car, je m'excuse, je n'ai pas eu le réflexe d'appuyer sur le bouton... Disons, en termes de moyens, une séance coûte tout compris à peu près 20 000 francs, mais je vous confirmerai les chiffres. J'avais déjà demandé combien coûtait la séance... Cette session, qui a été convoquée

par vingt-six conseillères et conseillers municipaux, devrait être en deçà parce qu'elle est certainement un peu moins longue et ne se tient pas sur deux jours. Les 20 000 francs concernent en effet une session de deux jours. Il faut que je vous confirme dans le détail, mais on est à peu près dans cet ordre de grandeur.

**La présidente.** Je vous remercie, Monsieur le vice-président. La parole est à M. le conseiller municipal Denis Ruyschaert.

**M. Denis Ruyschaert (Ve).** Merci, bonjour... Moi j'aimerais bien qu'on comprenne de quoi on parle, quoi! Je vais reprendre mes petits papiers... Il s'agit en fait d'un dégrappage de 70 cm de large, de 1,12 m de long et de 6 cm de profondeur. Donc en fait, on parle de 0,5 m<sup>3</sup>, on est d'accord. Et donc c'est pour ça que nous nous rencontrons. Moi j'aimerais bien savoir si ce sont des enjeux fondamentaux pour la Ville de Genève? Est-ce que vous avez des sujets un peu plus sérieux parce qu'on ne parle que de 0,5 m<sup>3</sup>? (*Rires. Brouhaha.*)

**La présidente.** Je vous remercie. Nous nous calmons tous... Monsieur Sormanni et Monsieur Ruyschaert, c'est bon. C'est terminé, le ping-pong? Oui? Merci. Est-ce que quelqu'un va répondre? Non, alors Monsieur Daniel Dany Pastore, vous avez la parole.

**M. Daniel Dany Pastore (MCG).** Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs, c'est dommage que les marteaux-piqueurs n'aient pas servi à diminuer les coussins berlinois de la rue Soret qui sont beaucoup trop hauts...

Cela étant, pourquoi cette idée, bien que ce ne soit pas vraiment la vôtre, on est d'accord, de mettre un arbre à cet endroit-là? Pourquoi est-ce que cette action, cette proposition – je ne sais pas comment vous voulez l'interpréter – n'a tout simplement pas été traitée à la commission de l'aménagement et de l'environnement? Nous aurions pu en débattre, en discuter et vous auriez pu ultérieurement mettre vos arbres en toute légalité, sans problèmes, sans soucis, plutôt que de nous passer largement par-dessus la tête, comme l'a fait précédemment un haut magistrat d'État pendant la période du Covid en validant des traçages qui n'étaient pas conformes puisque la Confédération s'en est emparée.

Je vous remercie beaucoup, Mesdames, de me donner une réponse. Vous n'êtes pas obligées, je ne suis pas là pour vous ennuyer ni pour vous juger. Tout le monde peut faire des erreurs, et je comprends ça. J'en fais aussi des fois, quoique

de moins en moins avec le grand âge qui commence à se faire sentir. (*Exclamations.*) Je vous remercie de votre complaisance, Mesdames et Messieurs. Je vous souhaite une bonne soirée dans la cordialité.

**La présidente.** Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal, y compris pour vos vœux de bonne soirée. Je passe la parole à M. Manuel Zwyszig.

**M. Manuel Zwyszig (S).** Merci, Madame la présidente. Ma question faite suite ou prolonge la question de ma collègue Louise Trottet. Dans la mesure où ce à quoi on assiste ce soir ressemble plus à une conférence de presse ou à un tribunal, je voulais savoir s'il était possible de renoncer aux jetons de présence à titre individuel et sur une base volontaire et, si oui, comment on devait procéder.

**La présidente.** Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Je vous invite à lire notre règlement, en particulier les articles concernant les jetons de présence. Ce sont les articles 131 et 92 du RCM qui vous donnent la réponse. Je vous remercie et je passe la parole à M. le vice-président du Conseil administratif.

**M. Alfonso Gomez, conseiller administratif.** Je reviens sur la question de M<sup>me</sup> Trottet parce que j'ai rapidement refait le calcul concernant le coût... C'est plutôt 15 000 francs par heure de Conseil municipal. Donc pas par soirée mais pour une heure. Tout dépend de la durée de la soirée, mais dans le cas présent, on est en dessous de ce prix si on compte évidemment les jetons de présence, les membres du SCM et la location de la salle. Voilà, je m'excuse pour le...

*Une voix.* Tout travail mérite salaire.

**La présidente.** Je vous remercie, Monsieur le conseiller administratif. La parole est à M<sup>me</sup> la conseillère municipale Monica Granda.

**M<sup>me</sup> Monica Granda (EàG).** Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse au Conseil administratif. La survie de notre espèce, on ne le répétera jamais assez, dépend du bon fonctionnement des écosystèmes. Alors il faudra apprendre aux enfants dans les écoles et aux adultes un peu partout que notre

seule chance de survie nous est offerte par les végétaux. Quels sont les plans de sensibilisation actuellement mis en place au niveau de la Ville de Genève?

**La présidente.** Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. M. le vice-président du Conseil administratif vous répond.

**M. Alfonso Gomez, conseiller administratif.** Merci, Madame la conseillère municipale. Comme vous le savez, dans la stratégie climat, il y a trois volets. Le premier volet, encore une fois, c'est la réduction de la production de CO<sub>2</sub>. Nous allons faire notre part en tant que collectivité et en tant que Ville. Concernant le deuxième volet, comme de toute façon il y aura un réchauffement, c'est de préparer la ville de Genève à ce réchauffement, qui est indéniable. On espère qu'il sera de 1,5 degré et pas de 2, voire de 2,5 ou de 3 dans les prévisions plus pessimistes, toujours est-il que, même si certains en doutent, ce réchauffement aura bien lieu.

Pour cela, il faut une forte mobilisation de tous les acteurs, des entités publiques bien sûr, des femmes et hommes politiques, mais également des privés et, à ce titre, je dois dire, Madame la conseillère municipale, que j'ai rencontré rien que la semaine passée plusieurs interlocuteurs du secteur privé. Eh bien, ils sont de plus en plus intéressés à participer, à nous demander comment ils doivent collaborer.

Le dernier volet, c'est la citoyenneté et, là-dessus, nous allons continuer avec toute une série d'actions que nous avons commencées pour attirer d'abord l'attention sur les bons gestes – sur les bons gestes de consommation, sur les économies d'énergie qui pourront être possibles – mais également pour informer sur ce que le réchauffement climatique suppose à un moment donné quant à notre mode de vie.

Je vous recommande de regarder la stratégie climat de la Ville de Genève. Vous verrez que ce volet est extrêmement important car, sans la collaboration de toutes et de tous, on n'y arrivera tout simplement pas – on le voit aujourd'hui avec les catastrophes à quelques kilomètres d'ici, en Italie. Vous le voyez quasiment tous les jours – en Australie, en Inde, dans l'Europe du Sud. Il est fondamental, primordial, si nous sommes face à cette situation d'urgence, d'avoir une mobilisation rapide et globale de notre société.

**La présidente.** Je vous remercie, Monsieur le vice-président. La parole est à M<sup>m</sup>c Livia Zbinden.

**M<sup>me</sup> Livia Zbinden** (EàG). Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Alfonso Gomez. J'avais une question concernant la stratégie climat et la désimperméabilisation du sol. Il est question de désimperméabiliser 10 000 m<sup>2</sup> de sol par an. Est-ce que c'est un objectif que l'on va pouvoir assurer et qui est déjà en cours? Je ne sais pas si j'ai été claire dans ma question...

**La présidente.** Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. M. le vice-président du Conseil administratif Alfonso Gomez vous répond.

**M. Alfonso Gomez, conseiller administratif.** S'il figure dans la stratégie climat, c'est que c'est un objectif atteignable. Il n'y a pas d'objectif non atteignable. Maintenant, c'est clair, il faut les conditions, les superstructures et les infrastructures nécessaires. Mais vous savez, j'ai pour habitude de dire que rien ne remplace la volonté politique. Et quand je dis ça, je ne parle pas seulement du Conseil administratif, pas seulement de l'ensemble du Conseil municipal; je parle de l'ensemble des acteurs. Il y a toute une série de conditions.

Vous avez vu qu'il y a des initiatives sur l'utilisation de l'espace public pour réduire l'emprise des voitures au profit de la mobilité douce mais également de la végétalisation. Evidemment qu'il faut aller dans ce sens. Si le Conseil administratif a mis cet objectif-là dans sa stratégie climat, c'est qu'il peut être atteignable; cela étant, encore une fois, il faut la collaboration de l'ensemble des acteurs, des privés, des gouvernements, des gouvernements cantonaux, des associations et ainsi de suite, et c'est aussi à ça que nous nous activons.

**La présidente.** Je vous remercie, Monsieur le vice-président. Je passe la parole à M. le conseiller municipal Alain de Kalbermatten.

**M. Alain de Kalbermatten** (LC). Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse à la majorité de gauche du Conseil administratif. Trente ans! Ça fait trente ans – juste pour remettre les choses en place – que la majorité rose-verte règne en Ville de Genève. Aujourd'hui, vous vous réveillez, c'est une très bonne chose. Alors est-ce que vous avez un problème de compétence depuis trente ans?

**La présidente.** Je vous remercie. M. le vice-président du Conseil administratif vous répond.

**M. Alfonso Gomez, conseiller administratif.** Il ne s'agit pas que de l'Alternative... Je viens de vous le dire, il s'agit de l'ensemble de la société. (*Brouhaha.*) Et depuis un certain temps... (*Remarque de M. de Kalbermatten.*) Permettez-moi, Monsieur le conseiller municipal... Je vous ai laissé parler, je ne veux pas dialoguer avec vous, je réponds à votre question.

Depuis quarante, trente ans, une partie en tout cas de l'Alternative met l'accent sur le climat. A tel point qu'on appelait l'ancien président national de mon parti des Verts – je ne dirai pas son nom – le Climatique. On nous l'a reproché pendant des décennies. Il se trouve aujourd'hui, et je le salue, qu'il y a une prise de conscience de l'ensemble de la société.

Vous savez que tous les objets et projets, surtout si on touche à l'espace public et à la circulation, ne concernent pas que la Ville de Genève mais l'ensemble de l'Etat, c'est-à-dire la Confédération mais aussi le Canton, dont un de vos magistrats est en charge aujourd'hui. Je salue du reste un certain nombre de ses initiatives. Eh bien, tout cela, toute cette mobilisation d'une bonne partie de l'Alternative dure depuis trente ans.

Il se trouve qu'aujourd'hui il y a une vague verte. Des majorités commencent à se créer avec d'autres partis... Je le salue, mais ce n'est pas aujourd'hui que nous nous réveillons. Nous tirons la sonnette d'alarme à tous les niveaux depuis bientôt trente ans. Ce que vous dites n'est pas tout à fait juste. Peut-être que tel ou tel magistrat a été plus sensible à cette question à un moment donné, mais l'Alternative est sensible à cette thématique en tout cas depuis trente ans. (*Applaudissements.*)

**La présidente.** Je vous remercie; la parole pour les questions orales n'étant plus demandée, je passe au point 6 de notre ordre du jour, puisqu'il n'y a pas de pétition à annoncer.

**5. Motion du 28 juin 2022 de M<sup>mes</sup> et MM. Alain Miserez, Maxime Provini, Eric Bertinat, Kevin Schmid, Daniel Sormanni, Alain de Kalbermatten, Alia Chaker Mangeat, Fabienne Beaud, Luc Zimmermann, Fabienne Aubry-Conne, Anne Carron et Jean-Luc von Arx: «Le département de l'aménagement de la Ville de Genève était-il informé de l'action de dégrappage du bitume?» (M-1714)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- l'émission *Forum* du 27 juin 2022;
- les affirmations de la presse concernant l'implication de la magistrate dans cette action,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à donner des réponses claires quant aux questions soulevées par la presse;
- à maintenir la plainte pénale déposée.

—\*\*\*—

*Préconsultation*

**M. Alain Miserez (LC).** Mesdames et Messieurs, chers collègues, l'idée de cette motion, ce soir, n'est pas de faire un procès à qui que ce soit ni de priver notre plénum d'une belle soirée d'été mais bien de tirer au clair une affaire pour le bien des citoyens de Genève. Nous souhaitons ainsi que M<sup>me</sup> Perler et que notre Conseil municipal fassent preuve d'une totale transparence. Cette transparence, nous la devons à la population de Genève qui nous a élus. Or, il ne nous semble pas que les réponses qui ont été données aujourd'hui, qui sont partiales, aillent dans ce sens ni que la retransmission de cette séance soit assurée de manière complète.

Selon les informations parues dans la presse, M<sup>me</sup> Perler a reçu à deux reprises dans la confidentialité de son bureau les associations, l'Association des habitants des Pâquis (SURVAP) et Actif-trafiC. Dans ce cadre, M<sup>me</sup> Perler aurait expressément autorisé l'action de ces associations ou les aurait informées que le fait de creuser profondément dans le bitume était dangereux, et que seul un dégrappage

---

<sup>1</sup> *Mémorial* 180<sup>e</sup> année: Annoncée, N° 8, p. 1120.

léger dudit bitume serait toléré. Ensuite M<sup>me</sup> Perler se serait engagée envers les associations à ne pas déposer de plainte pénale contre ces dernières.

Néanmoins, et alors que le Conseil administratif n'avait pas été prévenu, M<sup>me</sup> Perler s'est finalement ralliée à la décision de déposer une plainte pénale. Ce n'est pourtant que lorsque la presse a dévoilé le fait que M<sup>me</sup> Perler avait donné son aval que le Conseil administratif a été avisé et qu'il a décidé de retirer ladite plainte pénale.

On nous a informés ensuite que le contribuable ne paiera rien puis on a appris qu'il supportera néanmoins certains frais. Ces frais sont ceux dont nous avons connaissance à ce jour. Il est évident que d'éventuelles précisions ou clarifications pourraient être rajoutées. Nous sommes là ce soir dans ce but. Nous sommes sûrs que le Conseil municipal sera fervent de transparence et votera l'entrée en matière sur cette motion pour que toutes les informations nécessaires soient portées à la connaissance de la population. Mesdames et Messieurs, les citoyennes et les citoyens de Genève attendent la vérité.

Initialement, cette motion visait à maintenir la plainte pénale concernant les dommages à la propriété dans cette affaire. Cette plainte ayant été retirée, la seule conséquence en est que le Ministère public poursuivra seul et d'office la procédure, sans que le Conseil administratif ou la population genevoise en soient activement parties. Oui, Mesdames et Messieurs, une procédure pénale concernant ces faits sera très vraisemblablement ouverte. Cependant les éclaircissements que demande cette motion sont toujours d'actualité et restent nécessaires pour rétablir la vérité dans cette affaire. Nous la devons à nos électeurs et aux Genevois.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous comprenons la volonté de défendre une magistrate qui est de sa couleur politique. Mais une action de désobéissance civile, qui plus est illégale, n'est pas anodine. A fortiori, au vu et au su d'autres actions similaires récentes, les soupçons planant sur la participation d'un membre de l'exécutif genevois à cette action-là créent un dégât d'image terrible dans notre canton et dans notre pays, alors même qu'un membre de l'exécutif cantonal a qualifié certains de ces actes d'«actes de peu de gravité». En résumé, l'entrée en matière de ce soir signifiera plusieurs choses: un intérêt d'une majorité du Conseil municipal à vouloir ouvrir le débat public et à ce que la vérité soit dévoilée.

Après cette entrée en matière, d'aucuns avanceront sûrement qu'il n'y avait pas matière à convoquer une séance extraordinaire ou que toute cette affaire ne coûtera rien aux contribuables. Il n'en est rien, car les frais de cette séance, les frais de réparation du bitume, les frais d'enquête de l'ancien magistrat mandaté et les frais administratifs des instructions à suivre sont à imputer exclusivement à l'opacité qui plane sur cette affaire. On voudra sûrement biaiser le débat en amendant notre motion pour la vider de son sens, mais les gens ne seront pas dupes.

Motion: action de dégrappage du bitume, le 22 juin 2022 aux Pâquis

D'autres personnes mettront peut-être en avant que la manifestation, centrale dans cette affaire, a été autorisée. Mais cette histoire ne se résume pas à une possible infraction pénale de dommage à la propriété. Non, Mesdames et Messieurs. Il reste à éclaircir un large spectre d'autres infractions potentielles.

Certains mettront également en avant l'urgence climatique... Mais cela ne peut pas justifier l'irrespect de l'Etat de droit. La démocratie, c'est le respect des lois, lorsqu'on est élu et lorsqu'on est citoyen. Mesdames et Messieurs, l'intérêt public est le plus fort.

Nous devons discuter de cette affaire dans la teneur de la motion originale. Lorsqu'on siège dans un exécutif, on est l'élu de tout le monde. Garder ses convictions sans sombrer dans le militantisme est nécessaire notamment pour ne pas mettre en danger l'image...

**La présidente.** Désolée de vous interrompre, Monsieur le conseiller municipal, mais il vous reste...

*M. Alain Miserez.* ... de l'ensemble du Conseil administratif et, partant, de la Ville de Genève. Une telle action risquerait...

**La présidente.** Monsieur le conseiller municipal?

*M. Alain Miserez.* ... de provoquer une perte de confiance de la population et de certains élus vis-à-vis d'une institution, et cela est impensable.

*M. Pierre de Boccard, premier vice-président.* Il n'a pas encore fini.

*M. Alain Miserez.* J'ai encore les vingt secondes où vous m'avez interrompu... Ainsi, je vous invite à voter l'entrée en matière sur cette motion. La population attend cela de notre part et nous en sera reconnaissante. Merci. (*Applaudissements.*)

**La présidente.** Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Je voulais juste vous dire qu'il ne vous restait plus que vingt secondes... Donc ça tombait pile-poil, vous avez été tout à fait dans le timing.

Motion: action de dégrappage du bitume, le 22 juin 2022 aux Pâquis

*Des voix.* Vote nominal!

**La présidente.** Le vote nominal est demandé pour l'entrée en matière.

Mise aux voix à l'appel nominal, l'entrée en matière est acceptée sans opposition (56 oui et 4 abstentions).

*Ont voté oui (56):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M<sup>me</sup> Bénédicte Amsellem (Ve), M<sup>me</sup> Fabienne Aubry-Conne (LC), M. Omar Azzabi (Ve), M<sup>me</sup> Léonore Baehler (Ve), M<sup>me</sup> Ana Maria Barciela Villar (Ve), M<sup>me</sup> Anna Barseghian (Ve), M. Luc Barthassat (HP), M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (LC), M<sup>me</sup> Nadine Béné (PLR), M. Eric Bertinat (UDC), M<sup>me</sup> Marie-Agnès Bertinat (UDC), M<sup>me</sup> Olivia Bessat-Gardet (S), M. Pierre de Bocard (PLR), M<sup>me</sup> Corinne Bonnet-Mérier (EàG), M. Pierre-Yves Bosshard (S), M<sup>me</sup> Oriana Brücker (S), M. Rémy Burri (PLR), M<sup>me</sup> Anne Carron (LC), M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat (LC), M<sup>me</sup> Laurence Corpataux (Ve), M. Valentin Dujoux (Ve), M. Matthias Erhardt (Ve), M<sup>me</sup> Monica Granda (EàG), M. Olivier Gurtner (S), M. Yves Herren (HP), M. Christo Ivanov (UDC), M. Alain de Kalbermatten (LC), M. Théo Keel (S), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (PLR), M. Didier Lyon (UDC), M. Antoine Maulini (Ve), M<sup>me</sup> Yasmine Menétrey (MCG), M<sup>me</sup> Alia Meyer (PLR), M. Vincent Milliard (Ve), M. Alain Miserez (LC), M<sup>me</sup> Dalya Mitri Davidshofer (S), M<sup>me</sup> Amanda Ojalvo (S), M. Daniel Dany Pastore (MCG), M. Maxime Provini (PLR), M<sup>me</sup> Patricia Richard (PLR), M<sup>me</sup> Jacqueline Roiz (Ve), M. John Rossi (PLR), M. Denis Ruysschaert (Ve), M. Pierre Scherb (UDC), M<sup>me</sup> Salma Selle (S), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Yves Steiner (PLR), M. Christian Steiner (MCG), M<sup>me</sup> Ruzanna Tarverdyan (PLR), M<sup>me</sup> Elena Ursache (Ve), M<sup>me</sup> Leyma Milena Wisard Prado (Ve), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve), M. Christian Zaugg (EàG), M<sup>me</sup> Livia Zbinden (EàG), M. Luc Zimmermann (LC).

*Se sont abstenus (4):*

M<sup>me</sup> Maryelle Budry (EàG), M. Pascal Holenweg (S), M<sup>me</sup> Christel Saura (S), M. Manuel Zwyssig (EàG).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (19):*

M. Sebastian Aeschbach (PLR), M. Jean-Luc von Arx (LC), M<sup>me</sup> Joëlle Bertossa (S), M. Simon Brandt (PLR), M. Timothée Fontolliet (S), M. Ahmed Jama (S), M. Amar Madani (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M<sup>me</sup> Paule Mangeat (S), M<sup>me</sup> Dorothée Marthaler Ghidoni (S), M<sup>me</sup> Bineta Ndiaye (S), M<sup>me</sup> Michèle

Motion: action de dégrappage du bitume, le 22 juin 2022 aux Pâquis

Roulet (PLR), M. Gazi Sahin (EàG), M. Vincent Schaller (UDC), M<sup>me</sup> Albane Schlechten (S), M. Kevin Schmid (PLR), M<sup>me</sup> Melete Solomon-Kuflom (S), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Louise Trottet (Ve).

*Présidence:*

M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini (Ve), présidente, n'a pas voté.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Je vais commencer mon intervention par un petit rappel, puisque vous aimez bien rappeler le règlement... L'article 38 de notre règlement qui concerne l'ordre du jour dit ceci: «Lors d'une session extraordinaire, le Conseil municipal ne peut traiter que les objets figurant à l'ordre du jour et pour lesquels il a été convoqué.» C'est valable aussi pour les questions orales... Nous en avons discuté au bureau tout à l'heure mais vous ne l'avez pas respecté.

J'aimerais dire ceci. La majorité du Conseil administratif et du Conseil municipal – on le dit depuis plus de trente ans – a tout loisir de déposer des projets et d'aller de l'avant dans sa politique de lutte contre le réchauffement climatique. Planter des arbres, nous sommes pour. Nous sommes pour! Donc il n'y avait nullement besoin que l'exécutif cautionne finalement des actions illégales de la part d'associations – je parle d'Activ-traffic et SURVAP – dont certains conseillers municipaux sont membres. Je pense d'ailleurs qu'ils ne devraient de ce fait ni pouvoir parler ni voter.

Alors évidemment, on ne parle pas de ce Conseil administratif-là mais du précédent. Mais c'était la même majorité. Toujours est-il que pendant toutes ces années M. Pagani a minéralisé une dizaine, une quinzaine ou une vingtaine de places aux Pâquis et ailleurs. Il n'a pas planté un brin d'herbe ni un arbre. Il a minéralisé ces places et, par là, a finalement eu une action contraire à ce que vous souhaitez, et à ce que nous souhaitons aussi mais dans le respect démocratique.

Je crois quand même que ce Conseil administratif, de par sa fonction, doit être le garant des lois et des biens publics qui appartiennent à la municipalité. Ce n'est pas ce qui s'est passé. Ces deux associations sont responsables d'une action illégale. Finalement il n'y aurait pas dû y avoir de contact entre la magistrate responsable du département de l'aménagement et des constructions et les manifestants. C'est finalement cela qui crée le problème aujourd'hui. Car voyez-vous, vous déposez plainte, vous la retirez et vous ne répondez à rien ce soir. Donc j'en déduis que vous avez quelque chose à cacher. Vous mandatez une experte ou un expert externe... Aucun intérêt! Les faits sont connus, vous les connaissez et, ce soir, vous deviez les révéler de façon à clarifier les choses devant la population. Eh bien, vous n'avez pas ce courage et vous vous cachez derrière des arguties juridiques.

Voyez-vous, il y a quelque temps, le Conseil administratif, quand il ne s'est agi que de simples conseillers municipaux, ne s'est pas gêné de déposer plainte pour la divulgation d'un rapport qui était d'intérêt public et qui a d'ailleurs été déclaré d'intérêt public à travers la Lipad. Là, vous ne vous êtes pas gênés de déposer plainte contre Simon Brandt, Jacques Pagan et moi-même. Vous étiez membre du Conseil municipal, Monsieur Gomez. Là, vous n'avez pas hésité. Par contre, pour les associations, ah..., vite, on retire la plainte, il n'y a pas de souci. Ces trois conseillers municipaux ont été convoqués par la police, interrogés pendant plusieurs heures par des commissaires de police pour des faits qui se sont avérés être complètement erronés. Ce ne sont pas les conseillers municipaux qui avaient révélé ce rapport à la population, à la presse – vous le savez très bien. D'ailleurs, M. Simon Brandt a été acquitté concernant cette affaire et les deux autres n'ont pas été inculpés. Cela étant, là vous n'avez pas hésité. Pas vous personnellement, mais c'était le même Conseil administratif.

**La présidente.** Il vous reste trente secondes...

*M. Daniel Sormanni.* Oui... oui, je vais les récupérer.

Donc je ne comprends pas pourquoi aujourd'hui vous ne voulez pas nous donner ces explications. Nous, nous comptons un peu sur cette séance-ci puisqu'il n'a soi-disant pas été possible de rajouter ce point à une séance ordinaire – c'est encore une interprétation du règlement. Nous attendions quelque chose, nous attendions au moins que vous vous expliquiez. Non, rien, pas de réponse. Eh bien, on est triste de voir que vous en êtes arrivés là et que cette affaire est finalement du même acabit que celle qui concernait les frais professionnels. On essaie de se cacher derrière des arguties qui ne tiennent pas la route.

Imaginez si c'était un membre du Mouvement citoyens genevois qui avait fait une manifestation illégale! Nous serions déjà tous à Champ-Dollon! Je crois que ça ressemble effectivement bien à ça et j'en appelle au Conseil d'Etat pour qu'il traite cette affaire avec diligence via le SAFCO et qu'il ne fasse pas comme la dernière fois où, au bout de la course, tout avait été annulé. Tous les membres avaient été acquittés et il n'y avait eu aucune sanction du Conseil d'Etat. Je trouve que ce n'est pas normal de fonctionner comme ça. Vous n'avez pas le courage vis-à-vis de la population de montrer ce qui est passé...

**La présidente.** Il y a une minute je vous disais qu'il vous restait trente secondes. Vous devez conclure.

Motion: action de dégrappage du bitume, le 22 juin 2022 aux Pâquis

*M. Daniel Sormanni.* Tout le monde peut se tromper, on peut le comprendre mais nous avons besoin de ces explications, et vous refusez de les donner. Je suis triste mais aussi déçu de ce Conseil administratif. Merci.

**M. Omar Azzabi** (Ve). Messieurs-dames les conseillers municipaux et conseillères municipales, chers habitants et chères habitantes de la ville, ce soir vous avez une parfaite illustration du mythe des Danaïdes... Vous savez, ces 50 femmes qui ont été condamnées à l'enfer parce qu'elles refusaient de marier leurs cousins, et à verser de l'eau dans un tonneau sans fond parce qu'il était percé. Ce soir vous avez l'occasion d'avoir des questions qui resteront sans réponses puisqu'on a porté plainte et qu'on ne peut pas en discuter publiquement.

Ne vous leurrez pas, l'information du département quant au dégrappage, nous aurons l'occasion d'en parler en long, en large et en travers. La désobéissance civile, vous en aurez au petit déjeuner, au déjeuner et au dîner. L'incompétence des autorités... matin, midi et soir, de même que l'éco-terrorisme, les scandales, la destruction de biens publics, la complicité des autorités, la corruption et le copinage, sans oublier l'acharnement médiatique.

Alors oui, nous pouvons l'affirmer ce soir, l'heure est grave, l'heure est même très grave. Rassurez-vous, si la droite donne l'heure dans cette discussion, la gauche s'inscrira dans un temps qui ira au-delà du soubresaut médiatico-politique. L'heure est grave non pas parce qu'une action citoyenne illégale avoisinant les 3800 francs de dégâts fait la une de vos journaux; l'heure est grave parce que nous ne répondons pas assez vite à la détresse des habitants de certains quartiers exposés au réchauffement climatique, comme les Pâquis.

Pour reprendre l'expression d'un certain Yann Marguet, vivre aux Pâquis, c'est quoi? Définition... Vivre aux Pâquis, c'est disposer de 5% d'espaces végétalisés, crever de chaud pendant l'été pendant qu'à Champel ou à Florissant on dispose de 5 à 7 degrés de moins et 30% de territoire végétalisé.

Vivre à Pâquis-Centre, Pâquis-Navigation ou Pâquis-Temple, c'est gagner entre 82 000 et 90 000 francs par couple marié pendant qu'à Champel-Roseraie on en gagne à peu près plus du double, entre 149 000 et 164 000 francs. Vivre aux Pâquis, c'est avoir connu des hausses de prix moyens en mètres carrés de plus ou moins 10% entre 2015 et 2020. (*Brouhaha.*) Vivre aux Pâquis et aller à l'école de Pâquis-Centre, c'est être au sein du réseau d'enseignement prioritaire composé à 60% de fils et de filles d'ouvriers et à 65% d'enfants dont la première langue parlée n'est pas le français. (*Remarque.*) Vivre aux Pâquis, c'est prendre son sandwich chawarma au parfum de Beyrouth à la rue de Berne alors que, quelques rues plus loin, s'installe le deal de drogue parce que depuis des années l'Etat et la Confédération n'ont pas déployé de moyens en réponse aux alertes des associations. Voilà, Messieurs-dames, vivre aux Pâquis, c'est tout ça à la fois.

Evidemment, nous ne le répéterons jamais assez, l'action menée dans le quartier qui nous réunit aujourd'hui restera illégale puisqu'aucune autorisation de construire n'a été formellement délivrée. Mais nous pouvons également rappeler que la rue des Pâquis est un axe structurant du Canton et que, de ce fait, c'est au Département du territoire que revient la compétence d'autoriser ce genre d'actions. Je me permets aussi de rappeler que les habitants de la rue Lissignol et de la place des Grottes avaient installé il y a quelques années des bacs à végétaux sur des places de parking – nous les avons pérennisées depuis – sans que la droite de ce plénum y porte la moindre attention particulière.

Alors, si les habitants de ce quartier nous écoutent ce soir, sachez, Mesdames et Messieurs, que nous sommes réunis aux frais du contribuable pour savoir si oui ou non nous devons maintenir une plainte contre les associations, si oui ou non nous devons continuer à faire du *greenbashing*, taper sur la magistrature, si oui ou non la Ville de Genève serait complice de copinage et de corruption, faisant d'elle la comploteuse numéro un du pays.

Mais nous ne discuterons certainement pas de ce qui vous concerne, c'est-à-dire la fin du monde et la fin du mois dans le quartier des Pâquis. Nous ne parlerons pas du mal-être des Pâquisards, nous ne parlerons pas de loyers excessifs et de gentrification, nous ne parlerons pas de deal et de consommation de drogue, nous ne parlerons pas de mixité sociale et nous ne parlerons surtout pas des îlots de chaleur et de la manière de les résorber.

Et puis, si le plat de ce soir nous laisse particulièrement amers tant cette recette est déséquilibrée, c'est aussi qu'il y a un arrière-goût particulièrement désagréable. M<sup>me</sup> Perler paie une facture particulièrement salée pour les rancunes que chacun ici, sur les bancs de la droite, n'arrive pas à digérer (*brouhaha*): la politique verte, sa proximité avec les habitants, l'avancée des projets verts dans notre commune, la piétonnisation de Rive ou de la rue de Carouge, la végétalisation de l'avenue du Mail, la pacification des quartiers grâce aux zones 30 km/h, l'incarnation féminine et verte du pouvoir qu'on aimerait sacrifier sur l'autel de ladite compétence, l'imagination et les propositions des uns, à gauche, pendant que les autres, à droite, ne proposent absolument rien, et les derniers sondages qui donnent les Verts favoris aux prochaines élections. (*Brouhaha.*)

Pour conclure, Madame la présidente, je me permets d'affirmer, au nom des Verts et des Vertes, que le débat démocratique est sain. Je regrette que la possibilité pour l'opposition de convoquer une séance extraordinaire... (*Brouhaha.*)

**La présidente.** Il vous reste trente secondes...

Motion: action de dégrappage du bitume, le 22 juin 2022 aux Pâquis

*M. Omar Azzabi.* Combien de temps? (*Remarque.*) Trente secondes... Je regrette que ce droit n'ait pas été utilisé à des fins plus intelligentes et je regrette d'ores et déjà l'heure du ping-pong que vous établirez ce soir, sans attendre les résultats du rapport externe et sans que nous obtenions les informations supplémentaires.

*Une voix.* Il n'y a pas besoin d'un rapport externe.

*M. Omar Azzabi.* De notre côté, nous nous y engageons, nous prendrons les décisions qui s'imposent à la suite des conclusions de ce rapport. Nous entendrons le cri des Pâquisards, le cri des quartiers. (*Exclamations.*) Nous travaillerons pour aller plus vite que les sept ans qu'il faut en moyenne pour réaliser des projets. Nous proposerons de changer de braquet et d'éradiquer les projets à dimension réduite. Nous travaillerons à construire et à mettre à disposition du logement économique. En bref, nous travaillerons sur la Croix-Verte à l'horizon 2023.

Il faut plus que de la polémique ce soir... Il est temps de répondre à la détresse de la population, de tourner la page, de tirer des leçons. Traçons notre route vers une Genève plus saine, plus égalitaire et surtout une Genève largement plus verte. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

**La présidente.** Je vous remercie. Je constate qu'à gauche comme à droite vous avez pris l'habitude, lorsque je vous dis qu'il vous reste trente secondes, de considérer que c'est une minute... Quand je vous dis qu'il vous reste trente secondes, c'est qu'il vous reste trente secondes. Je vous remercie de respecter le temps du débat. Madame Maryelle Budry, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Maryelle Budry** (EàG). Merci, Madame la présidente. Au nom d'Ensemble à gauche, je dois dire que nous sommes étonnés et mécontents d'avoir été obligés de venir à une séance durant la période de vacances (*exclamations*) qui, de plus, n'est pas vraiment une séance de débat sur des sujets porteurs pour l'avenir de la ville mais une sorte de tribunal.

Nous estimons que ce n'est pas notre rôle. Notre rôle est d'écouter les citoyens et citoyennes de Genève (*brouhaha*) qui étouffent et réclament plus de verdure, et de répondre à leurs vœux, d'autant plus que nous avons adopté une stratégie climat qui a été présentée par le Conseil administratif en février. Or, le Conseil administratif et tous les conseillers municipaux et conseillères muni-

cipales conscients du dérèglement climatique ont été élus justement pour faire avancer cette cause vitale pour la survie de l'humanité.

Se réapproprier l'espace urbain, désimperméabiliser le domaine public, augmenter la surface ombragée pour viser 30% de canopée alors que les Pâquis n'en sont qu'à 5%, réduire les îlots de chaleur afin aussi de réduire les inégalités, investir dans des fonds verts et durables, voici quelques-unes des mesures envisagées par la Ville de Genève. Avec les citoyens des Pâquis qui nous ont accueillis à la séance de ce soir avec leurs tracts, nous sommes aussi impatients d'aller plus vite et plus fort dans cette direction.

Nous voulons comprendre et combattre les blocages et non perdre de temps dans de faux débats. Nous réitérons notre confiance au Conseil administratif et refuserons la motion présentée par la droite. (*Applaudissements.*)

**M. Christian Steiner** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillères municipaux, le sujet de ce soir n'est pas le verdissement des Pâquis. La situation est connue, elle a été traitée, il y a une pétition qui a passé... Mais c'est bien de rappeler que tout n'est pas permis. Plusieurs jugements récents ont été rendus sur l'activisme, ou même l'aménagement du domaine public si on pense à la piste cyclable du boulevard Georges-Favon. Il ne suffit dès lors pas de voter l'urgence climatique pour se situer au-dessus de la Constitution et des lois, des us et coutumes et du contrat social. Je rappelle, ça semble nécessaire, que nous avons prêté serment de respecter notre Constitution et nos lois.

Dans l'affaire qui nous intéresse ce jour, on peut constater qu'après quelques hésitations M<sup>me</sup> la conseillère administrative Perler a finalement décidé d'assumer l'entière responsabilité des événements du 22 juin survenus aux Pâquis. Mais ça aurait été une preuve de courage et d'honnêteté si cela avait été suivi de sa démission. Au lieu de ça, elle a expliqué entre autres qu'il s'agissait d'une «erreur d'appréciation» de sa part. Face à l'évidence de ce qui allait se passer, avec tous les détails et plusieurs entretiens, l'incapacité d'une magistrate d'apprécier une telle situation pose la question de ses aptitudes à occuper la fonction de conseillère administrative.

Pour éclaircir ce point, ce n'est donc point une enquête administrative qui est indiquée, mais bien un examen de ses capacités, soit une expertise médicale de ses aptitudes cognitives et comportementales, au sens de l'article 46 de la LAC avec une suspension de sa fonction, en attendant les résultats de cet examen. Nous allons envisager d'interpeller le Conseil d'Etat dans ce sens. Merci.

**La présidente.** Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Je rappelle l'article 47 de notre règlement aux personnes qui sont assises dans le public.

Motion: action de dégrappage du bitume, le 22 juin 2022 aux Pâquis

Il est enthousiasmant d'avoir une excellente séance extraordinaire, toutefois il lui est interdit de manifester sa présence d'une quelconque manière. Je vous remercie de votre compréhension. La parole est à M. Pascal Altenbach.

**M. Pascal Altenbach** (UDC). Madame la conseillère administrative, ce n'est pas la première fois que vous intervenez pour, dirais-je, manier l'opinion des foules pour des motifs politiques qui n'entrent pas dans le cadre de votre fonction dans l'exécutif afin que des activistes puissent faire un coup médiatique. J'en ferai le rappel un peu plus tard.

Vous saviez que les agitateurs, que les activistes – des anarchistes à mon avis – avaient l'intention de frapper un grand coup en creusant le sol du domaine public, puisque vous aviez été alarmée du fait que ceux-ci voulaient creuser le sol à une profondeur telle que dans leur petit esprit il ne s'agissait de rien de moins que de planter un arbre. Et comme ce sont des grands courageux, ils ont voulu s'assurer que rien de fâcheux ne leur arriverait, ni plainte à leur endroit ni police. Ceux-ci ont abandonné puis sont revenus à la charge pour quand même faire sauter le goudron mais dans une moindre profondeur.

Vous dites avoir été étonnée quand vous avez vu les images de marteaux-piqueurs... Cela veut dire que vous avez laissé faire sans même envoyer un observateur pour faire cesser un éventuel abus, comme si ce n'était pas déjà un abus. Vous avez donc été étonnée a posteriori en regardant les images des marteaux-piqueurs. Vous dites que ce n'est pas ce que vous aviez imaginé... Vous ne pouviez donc pas dire que ce n'est pas ce que vous aviez voulu car ne rien faire, c'est faire aussi, quand on est, comme vous, à l'exécutif.

Vous deviez d'ailleurs savoir que dans les pays voisins et plus précisément dans la république voisine, il y a eu tout au long du mois de juin des démonstrations violentes de la part d'activistes qui se disent écologistes. A l'appel d'une centaine de collectifs locaux et d'une quinzaine d'organisations nationales, des milliers de militants ont en effet organisé le mois dernier, partout en France, une trentaine d'actions contre des projets de routes, d'autoroutes, d'extensions d'aéroports, de centres commerciaux, d'entrepôts. Ces militants se disent écologistes et veulent résister, disent-ils, à des projets injustes et polluants. Ces activistes veulent intensifier le rapport de force et mener une lutte écologiste. C'est même allé jusqu'à bloquer un chantier d'extension d'un poulailler industriel de près de 200 000 volatiles dans le Tarn, et même jusqu'à l'érection d'un mur de parpaings devant l'entrée du Ministère de la transition écologique à Paris. La liste est interminable et ne concerne pas notre ville, mais vous savez que ces militants soi-disant écologistes peuvent passer à l'acte et à la violence. Mais comme ils sont de votre bord, vous avez beaucoup de gentillesse à leur égard et vous laissez faire alors que ce genre d'actions peut vite aller jusqu'à des débordements.

Ce n'est pas la première fois, et je dis que vous intervenez pour des motifs politiques et comme militante politique dans la vie culturelle et politique de notre cité. Pas plus tard qu'à la fin de l'année dernière, vous affirmiez rappeler l'attachement de la Ville de Genève aux valeurs démocratiques et à la liberté d'expression, encouragée d'ailleurs par le Conseil administratif tout entier. Or, malgré cette déclaration rédigée de votre plume –vous étiez maire –, vous vous êtes empressée de ne pas en tirer de conclusions évidentes et vous vous êtes opposée à ce qu'un grand écrivain et journaliste, connu internationalement, ainsi qu'un grand avocat de la place genevoise, puissent disposer des infrastructures de notre ville pour s'exprimer devant des citoyens intéressés à s'informer, au motif de risques quant à l'ordre public.

Or, malgré votre interdiction, qui était une atteinte à la liberté de pensée et de s'exprimer, des manifestations ont quand même eu lieu, peut-être par vos partisans. Quant à la réunion du journaliste et de l'avocat, elle a eu lieu aussi. Il y avait beaucoup de personnes, il y avait foule, des personnes aussi respectables que quiconque. Et cela n'a provoqué aucun trouble à l'ordre public. Vous avez agi au mépris de l'Esprit de Genève, affirmé dès la Société des nations et qui renvoie au rôle de Genève comme lieu de rencontres et de sociabilité pour les responsables internationaux, pour leur entourage, et pour les militants. Vous avez donc remis en cause deux principes, l'Esprit de Genève, bien connu internationalement, et la liberté d'expression, principe inscrit dans notre Constitution suisse ainsi que dans la Constitution genevoise.

Incontestablement, vous avez provoqué un dégât d'image pour notre Ville et pour notre Canton. Vous avez fait montre d'intolérance politique et culturelle. Vous avez eu la volonté de vous transformer en juge de la valeur démocratique d'un écrivain qui est connu dans le monde entier, qui est connu en France voisine, par tout le monde. Des fonctionnaires internationaux en ont été témoins, ils en ont pris connaissance. Le tout a été relayé par des télévisions et des réseaux sociaux.

Donc par deux fois, vous avez utilisé votre mandat à l'exécutif de la Ville de Genève pour agir directement sur l'opinion publique, dans un cas en permettant une manifestation d'activistes qui ont utilisé des marteaux-piqueurs alors que vous saviez qu'en France il y avait eu des dégâts majeurs et, dans l'autre cas, en vous attaquant à la fin de l'an dernier à la liberté d'expression. Il y a eu abus de pouvoir, un dégât d'image pour Genève, la deuxième ville de Suisse. Je vous remercie, Madame la présidente.

**La présidente.** Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal, et je vous remercie pour le timing. Cinq minutes pile-poil... Madame la conseillère municipale Patricia Richard, vous avez la parole.

Motion: action de dégrappage du bitume, le 22 juin 2022 aux Pâquis

**M<sup>me</sup> Patricia Richard** (PLR). Merci, Madame la présidente. Ce soir, j'avoue que je suis consternée, non seulement parce que nous faisons face à un déni de démocratie mais aussi parce que nous ne pouvons pas justifier ce qui nous vaut ce silence de l'ensemble du Conseil administratif sur le sujet.

Ce qui s'est passé aux Pâquis, c'est un exemple type de ce qui ne doit jamais se produire. C'est un très mauvais exemple. Or, en tant qu'élus, nous, vous, sommes censés montrer l'exemple. L'exemple qui a été montré est mauvais. La justification, pour l'instant il n'y en a aucune. Alors certes, si on peut comprendre que vous vous réfugiez derrière notre règlement qui vous permet tout à fait de répondre à la séance suivante, qui sera évidemment au mois de septembre, nous ne pouvons pas accepter moralement de laisser croire qu'il est possible à Genève de faire des actions militantes violentes. Un dégrappage de goudron, c'est quand même une action militante violente. Un marteau-piqueur, ce n'est pas quelque chose d'anodin.

On ne peut pas laisser faire ce genre d'actions sans réagir. Or, si nous n'avions pas demandé cette séance extraordinaire, cela aurait signifié d'une certaine manière que le Conseil municipal cautionne ce qui a été fait. Je vous rappelle que lorsque nous avons demandé la tenue de cette séance extraordinaire, le Conseil administratif n'avait pas encore pris la décision de mandater un juge puisque nous avons signé cette feuille pour demander la séance extraordinaire le 28 juin et que le petit communiqué de trois pages du Conseil administratif a été diffusé le lendemain. Il était donc normal pour nous, et même primordial, de demander cette séance.

Cette séance n'a qu'un seul mérite pour l'instant, c'est de montrer que nous sommes extrêmement attentifs aux deniers des citoyens par rapport à ce qui s'est passé, mais aussi au respect des institutions. C'est aussi en effet ce que nous demandons par cette séance, qu'il y ait un respect, que l'on montre à nos enfants qu'il n'est pas possible de faire des actions sans autorisation, que l'on montre à la population genevoise, suisse et à ceux qui auront la gentillesse de vouloir regarder nos actions qu'il n'est pas possible de violer impunément la loi.

Alors peut-être qu'aujourd'hui vous ne nous répondrez pas, et j'ai l'impression que ce sera comme ça jusqu'à la fin de la séance, mais je n'ai pas besoin de vous dire que nous vous attendons au tournant, que les réponses, nous les aurons d'une manière ou d'une autre, qu'il faudra justifier ce qui s'est passé et que, quoi qu'il en soit, à aucun moment nous ne pouvons cautionner ce manque d'intelligence de la part de la magistrature sur ce sujet ni le silence assourdissant du Conseil administratif qui a quand même une certaine marge de manœuvre par rapport à ce qu'il peut nous dire. Donc notre déception est grande et nous attendons beaucoup mieux de personnes élues.

**La présidente.** Merci, Madame la conseillère municipale. Avant de vous passer la parole, Monsieur Miserez, j'annonce juste que nous ferons la pause à 19 h et que vous avez donc cinq minutes pour vous exprimer. Merci.

**M. Alain Miserez (LC).** Mesdames, Messieurs, chers collègues, je le répète ici, l'idée de la motion de ce soir n'est pas de faire un procès. Cependant, je vous prédisais qu'on tenterait de biaiser le débat en amendant notre motion pour la vider de son sens, qu'on tenterait de mettre en avant l'urgence climatique et le fait que la démocratie dans laquelle nous vivons ainsi que le respect des lois ne sont pas suffisants à cet égard. Et c'est ce qui s'est passé.

On peut lire les fort nombreux commentaires sur l'article paru il y a quelques instants dans la *Tribune de Genève*... Eh bien, ils demandent des éclaircissements. On peut voir en regardant la loge du public – et c'est personnellement la première fois que j'entrevois autant de personnes nous écouter – que les citoyens de Genève sont intéressés par cette affaire. Nous demandons des éclaircissements depuis le début. Certains prennent ça à la rigolade; nous, nous ne le prenons pas à la légère.

C'est une grosse problématique, le respect de l'Etat de droit est fondamental. Vous transmettez, Madame la présidente, car j'ai entendu notamment de mon collègue Azzabi que les actes démocratiques étaient au même niveau que des actes illégaux. Ce n'est pas le cas. Nous votons des budgets depuis des années. Nous mettons en avant des budgets aussi pour faire en sorte de combattre l'urgence climatique et d'autres choses en nous basant sur des projets communs. Non, ce n'est pas la même chose. On ne peut pas mélanger des actes démocratiques qui sont des actes votés par la population et les élus, et des actes illégaux. Nous parlons ici d'un acte illégal, d'un acte qui, en termes de soupçons, je le répète, a potentiellement à l'heure actuelle mis en avant certaines personnes du Conseil administratif et/ou de l'administration.

Nous voulons des éclaircissements. Nous voulons aider la population genevoise à savoir ce qui s'est passé. Pourquoi biaiser la motion, pourquoi la combattre en la vidant de son sens et ne pas donner ces éclaircissements? Si rien n'est à reprocher, parlons-en! Parlons-en rapidement. Je rappelle que la motion qui a été déposée met en avant le fait que des éclaircissements sont nécessaires.

Nous vivons dans une démocratie, et le respect des lois est fondamental. Ce plénum vote des budgets, met en avant des actes démocratiques et on ose nous dire que de violer la loi n'est pas grave! Non, ce n'est pas ça, notre démocratie, la démocratie dans laquelle nous vivons. Nous sommes les élus de tout le monde. Il est nécessaire de mettre des fois ses convictions de côté et de ne pas sombrer dans le militantisme. Nous mettons gravement en danger l'image de Genève. C'est

une *Genferi* de plus. Des éclaircissements sont nécessaires, et j'aimerais qu'on m'explique, si c'est si simple que ça, pourquoi on ne veut pas nous les donner.

## **6. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

## **7. Interpellations.**

Néant.

## **8. Questions écrites.**

Néant.

**La présidente.** Nous reprendrons notre séance à 20 h 30. A tout à l'heure. Bon appétit.

Séance levée à 19 h.

## SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . .	1126
2. Communications du Conseil administratif . . . . .	1126
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	1128
4. Questions orales . . . . .	1128
5. Motion du 28 juin 2022 de M <sup>mes</sup> et MM. Alain Miserez, Maxime Pro- vini, Eric Bertinat, Kevin Schmid, Daniel Sormanni, Alain de Kalber- matten, Alia Chaker Mangeat, Fabienne Beaud, Luc Zimmermann, Fabienne Aubry-Conne, Anne Carron et Jean-Luc von Arx: «Le département de l'aménagement de la Ville de Genève était-il informé de l'action de dégrappage du bitume?» (M-1714) . . . . .	1149
(Interventions). . . . .	1149
6. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	1163
7. Interpellations . . . . .	1163
8. Questions écrites . . . . .	1163

La secrétaire administrative du Conseil municipal:  
*Isabelle Roch-Pentucci*